

RAPPORT CLIMAT

ARTICLE 29 LOI ENERGIE CLIMAT

Capma & Capmi

Exercice 2025

Table des matières

1. Démarche générale de Capma & Capmi sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).....	4
1.1 Démarche ESG de Capma & Capmi.....	4
1.1.1 Gestion des actifs au 31 décembre 2025	5
1.1.2 Politique d'investissement responsable	6
1.1.3 Délégations et mandats de gestion.....	9
1.1.4 Produits de taux.....	12
1.1.5 Autres actifs	12
1.1.6 Stratégie de gestion des actifs immobiliers	13
1.2 Moyens d'information des parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG ..	15
1.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	16
1.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.....	16
1.5 Informations relatives à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité	17
2. Moyens internes déployés par l'entité	17
2.1 Ressources humaines	17
2.2 Ressources externes.....	18
3. Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance	18
4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et sociétés de gestion	20
4.1 Monceau Investment Solutions - MIS.....	20
4.2 Ostrum Asset Management.....	20
5. Taxonomie Européenne et combustibles fossiles	22
5.1 Part des encours alignés et éligibles à la Taxonomie.....	22
5.2 Expositions aux énergies fossiles	23
6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris	25
6.1 Température d'alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris	25
6.2 Empreinte carbone des émissions financées	26
7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité	29
8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques.....	37
9. Liste des produits financiers mentionnées en vertu des articles 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)	42

Préambule

Le Groupe Monceau Assurances, auquel appartient l'entité Capma & Capmi, s'inscrit dans un cadre réglementaire en évolution en matière de reporting de durabilité.

À la suite de l'autorisation délivrée par l'ACPR en décembre 2024, la Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM) Monceau Assurances a été constituée, regroupant Capma & Capmi et la Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR).

Le Groupe avait été initialement intégré dans le périmètre d'application de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) au titre de l'exercice 2024. À la suite d'une évolution de son périmètre de combinaison intervenue en 2025, il ne relève plus de ce dispositif.

Dans ce contexte, les obligations de reporting en matière de durabilité s'inscrivent principalement dans le cadre de l'article 29 de la loi n°2019-1147, dite Loi Énergie-Climat (LEC), ainsi que du règlement SFDR, relatifs à la transparence des informations environnementales, sociales et de gouvernance.

Capma & Capmi poursuit la structuration progressive de son dispositif de prise en compte des enjeux ESG, en s'appuyant sur les référentiels réglementaires et européens applicables. Cette démarche vise à renforcer la qualité de l'information, à améliorer l'identification des risques et opportunités liés à la durabilité, et à intégrer progressivement ces éléments dans les orientations de gestion et d'investissement.

Dans ce cadre, et à la suite des démarches engagées ces dernières années en matière d'intégration des critères ESG dans la décision et la gestion des investissements, le Groupe Monceau Assurances a formalisé et mis en application, dans le courant de l'année 2025, une politique d'investissement responsable. Cette politique, applicable à l'ensemble de son périmètre, incluant Capma & Capmi, constitue une étape structurante dans la prise en compte opérationnelle des enjeux de durabilité au sein des processus d'allocation et de suivi des actifs.

Conformément à son statut mutualiste et à ses principes de gestion de long terme, Capma & Capmi adopte une approche proportionnée, adaptée à ses activités et aux attentes de ses parties prenantes, dans un contexte de transition environnementale et sociétale.

Le présent rapport présente les modalités de prise en compte des enjeux ESG au sein du dispositif de gestion des risques, conformément aux exigences réglementaires applicables.

1.Démarche générale de Capma & Capmi sur la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

1.1 Démarche ESG de Capma & Capmi

Capma & Capmi conduit une politique d'investissement de long terme, mise en œuvre par la Direction des Investissements, en cohérence avec ses engagements mutualistes. Cette politique repose sur une logique de gestion prudente visant à concilier performance financière, maîtrise des risques et solidité du bilan, dans un contexte de normalisation progressive des conditions de marché et d'ajustement de certaines classes d'actifs, notamment immobilières.

Les orientations d'investissement reposent sur la recherche de rendements stables et sécurisés, la protection contre les variations des taux d'intérêt, la préservation des engagements de passif et une diversification des actifs visant à limiter le risque de crédit. Dans ce cadre, les actifs réels, principalement composés des actions et de l'immobilier, occupent une place importante dans les portefeuilles, représentant près de 46 % des encours au 31 décembre 2025.

Les investissements immobiliers constituent un pilier historique de la stratégie. L'immobilier de bureaux permet de générer des revenus récurrents et de long terme, tout en constituant un patrimoine tangible. Toutefois, dans un contexte de marché marqué par un ajustement des valorisations et des enjeux de liquidité, la stratégie vise désormais à stabiliser l'exposition sur cette classe d'actifs et à privilégier la qualité des emplacements et des contreparties.

Les investissements en actions sont réalisés via des organismes de placements collectifs, permettant une exposition large aux zones géographiques, aux styles de gestion et aux thématiques d'investissement. La stratégie s'appuie également sur une poche de trésorerie structurellement significative, permettant de préserver la flexibilité de gestion et la capacité d'arbitrage. L'allocation obligataire a été renforcée, en privilégiant des émetteurs européens de qualité et des maturités plus longues, dans un contexte de normalisation des taux.

Au cours de l'exercice 2025, Capma & Capmi a poursuivi ses travaux internes visant à structurer l'intégration progressive des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement.

Dans ce cadre, une politique d'investissement responsable a été formalisée et est entrée en vigueur au cours de l'année 2025. Elle vise à intégrer de manière systématique les critères ESG dans les décisions et la gestion des investissements, dans une logique de conciliation entre performance financière durable et responsabilité sociétale.

La politique d'investissement responsable s'inscrit dans une démarche de long terme et repose notamment sur les axes suivants :

- l'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'affecter la valeur ou la pérennité des investissements ;
- l'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement, incluant des dispositifs d'exclusion et des pratiques d'investissement responsable ;
- la définition d'une gouvernance dédiée et de responsabilités claires pour le pilotage de la démarche ;
- la mise en place d'indicateurs permettant d'assurer le suivi, la mesure des progrès et l'évaluation de l'impact de cette politique.

Les travaux ont été pilotés conjointement par la Direction des Investissements et la Direction de la Stratégie et de la Transformation, en lien avec les autres directions concernées, afin de structurer une approche transverse des enjeux ESG, en cohérence avec les orientations définie au niveau du Groupe.

Dans cette perspective, Capma & Capmi s'est dotée en 2025 de l'outil MSCI ESG, utilisé comme support d'analyse des émetteurs et du portefeuille. Cet outil permet d'évaluer la performance extra-financière des émetteurs selon les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), ainsi que de renforcer l'analyse des risques de durabilité du portefeuille, notamment sur les enjeux climatiques et environnementaux.

Par ailleurs, les premiers leviers identifiés dans le cadre de ces travaux portent notamment sur la mise en place de critères d'exclusion visant certains secteurs ou émetteurs présentant une exposition élevée aux énergies fossiles ou un alignement insuffisant avec les objectifs de l'Accord de Paris et les trajectoires de transition vers une économie bas carbone.

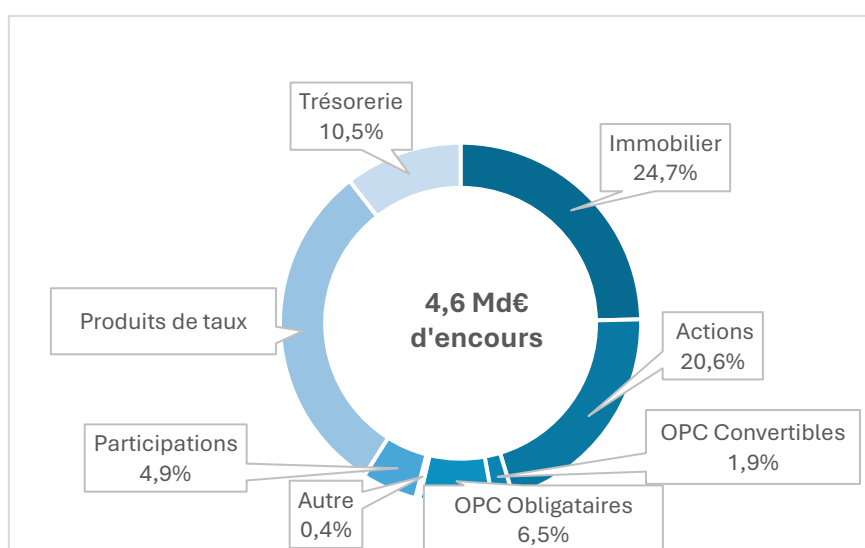
Des analyses de transparence des portefeuilles ont également été engagées afin de mieux appréhender leur exposition aux risques climatiques et leur empreinte carbone, constituant une base de travail pour les futures évolutions de la politique d'investissement.

Plus largement, la démarche de durabilité s'inscrit dans une dynamique transverse à l'échelle du Groupe Monceau Assurances, avec la mise en place de groupes de travail associant l'ensemble des directions et la définition progressive de feuilles de route internes visant à décliner les enjeux ESG par métier et à structurer leur prise en compte dans les processus existants, notamment en matière d'investissement, de gestion des risques et de pilotage opérationnel.

1.1.1 Gestion des actifs au 31 décembre 2025

Les titres financiers au bilan de Capma & Capmi s'élèvent en valeur de marché à 4,6 milliards d'euros (hors UC), en augmentation de près de 90 millions d'euros par rapport à fin 2024.

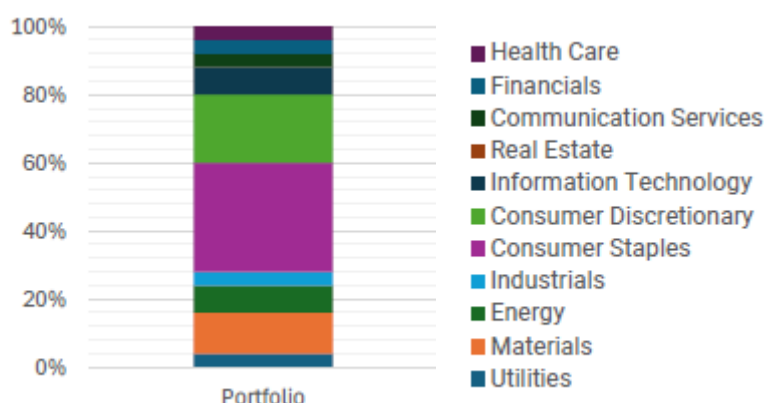
Répartition de l'encours au 31/12/2025 par classe d'actifs



Source : Capma & Capmi au 31/12/2025

Parmi les 4.6 Md€ d'actifs, et après exclusion de l'immobilier et de la trésorerie, tout en tenant compte des OPCVM actions et obligataires, les investissements entrant dans le périmètre d'analyse s'élèvent à 2.71 Md€. En retirant les obligations d'État de cette somme, le montant investi se réduit à 2,08 Md€.

Répartition sectorielle des investissements



Source : Portfolio Capma&Capmi, MSCI ESG, 2025

Le portefeuille présente une diversification sectorielle entre plusieurs grands secteurs économiques, traduisant une exposition répartie sur différentes activités productives. Il présente une forte exposition aux grandes capitalisations (45,9 %), complétées par des capitalisations de taille intermédiaire (18,9 %) et des petites capitalisations (16,9 %).

1.1.2 Politique d'investissement responsable

La présente section précise les principes relatifs à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des investissements du Groupe Monceau Assurances.

Cette politique, formalisée et entrée en vigueur en 2025, constitue un complément à la politique de gestion des risques d'investissement. Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe, incluant Capma & Capmi, ainsi qu'aux sociétés de gestion agissant dans le cadre de mandats ou de délégations de gestion.

✦ Objectifs et principes généraux

La politique d'investissement traduit la volonté du Groupe d'intégrer de manière systématique les critères ESG dans les décisions d'investissement et dans la gestion des actifs. Elle s'inscrit dans une approche de long terme visant à concilier performance financière durable et responsabilité sociétale.

Capma & Capmi attache une importance particulière à l'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'affecter la valeur ou la pérennité des investissements. Au-delà de la gestion des risques, cette démarche vise également à promouvoir des pratiques d'investissement responsables et à accompagner, dans la mesure du possible, la transition vers une économie plus durable, en cohérence avec les engagements de Capma & Capmi et les évolutions du cadre réglementaire.

✦ **Gouvernance et responsabilités**

La mise en œuvre de la politique d'investissement repose sur une gouvernance structurée, assurée par la Direction des Investissements.

À ce titre, elle pilote la définition, le déploiement et l'actualisation de la politique ESG. Elle veille à son intégration effective dans les décisions d'investissement ainsi que dans les relations avec les sociétés de gestion partenaires.

Le comité d'investissement est régulièrement informé de l'application de ces principes au sein des portefeuilles et peut, le cas échéant formuler des recommandations d'ajustement.

Dans ce cadre, les sociétés de gestion intervenant pour le compte de Capma & Capmi sont tenues de respecter les principes, règles et exclusions définis, et de rendre compte de leur mise en œuvre selon les modalités prévues. Leur niveau d'engagement et de maturité sur les sujets ESG constitue un élément important dans leur suivi.

✦ **Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement**

Les critères ESG sont intégrés de manière progressive et structurée à chaque étape du processus d'investissement. En amont, toute opportunité fait l'objet d'une analyse prenant en compte son exposition aux principaux enjeux de durabilité, qu'ils soient environnementaux, sociaux ou liés à la gouvernance.

Ces éléments viennent compléter l'analyse financière traditionnelle et contribuent à une appréciation globale du couple rendement/risque. Ils sont également pris en compte dans la décision d'investissement, puis dans le suivi des portefeuilles, afin de s'assurer de leur alignement avec les orientations définies par le Groupe.

S'agissant des investissements immobiliers, une attention spécifique est portée à la performance énergétique et environnementale des actifs. Des outils d'évaluation dédiés, tels que la grille ESG de l'AFREXIM, sont utilisés en amont des acquisitions afin d'apprécier leur performance ESG. Pour les actifs nécessitant des travaux, ces évaluations constituent un socle pour définir les plans d'actions, avec un objectif d'amélioration progressive de leur performance, notamment au regard des exigences du décret tertiaire.

L'approche retenue combine ainsi une logique d'exclusion de certaines activités ou pratiques et une attention portée aux émetteurs démontrant des trajectoires d'amélioration en matière de durabilité.

✦ **Exclusions et pratiques d'investissement responsable**

Capma & Capmi applique des principes d'exclusion visant à garantir la cohérence des investissements avec ses valeurs et les standards internationaux en matière d'éthique et de durabilité.

Critères d'exclusion	Sous-critères d'exclusion	Seuils	Seuils 2030
Comportements controversés	Violations avérées dans les opérations ou la chaîne d'approvisionnement des : Principes du Global Compact de l'ONU , des Accords d'Oslo (armes à sous-munitions) et des Lignes directrices de l'OCDE	0%	0%
Armes controversées	Entreprise directement impliquée dans la fabrication, l'assemblage, la commercialisation ou le stockage d'armes ou de munitions à caractère militaire controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, phosphore blanc), ou détenant ≥ 50% des droits de vote dans une société impliquée	0%	0%
Tabac	Activités liées au tabac : Production, Distribution, Sous-traitance	0% / 30% / 50%	0% / 30% / 50%
Huile de Palme	Entreprise impliquée dans la production d'huile de palme non certifiée RSPO ou dont la part de production dépasse le seuil (en % du CA)	25%	20%
Energies fossiles – Charbon	Part du CA liée à : Extraction de charbon, production d'énergie à base de charbon	25%	20%
Energies fossiles – Sables Bitumineux	Part du CA issue d'activités en sables bitumineux	25%	20%
Energies fossiles – Forages arctiques	Part du CA issue de l'exploration ou l'extraction en Arctique	25%	20%
Pays	Etats soumis à des sanctions internationales ou présentant des violations graves et systémiques aux droits de l'homme	0%	0%

Ces exclusions s'accompagnent d'une attention portée aux émetteurs engagés dans des démarches de transition et présentant des pratiques ESG en évolution, afin d'accompagner la transformation vers une économie plus durable.

✦ **Engagement actionnarial**

Capma & Capmi ne mène pas d'engagement actionnarial en direct. Les sociétés de gestion mandatées conduisent le dialogue avec les émetteurs et exercent les droits de votes pour son compte, dans le respect de leur propre politique de vote et d'engagement. Ces pratiques font partie intégrante des critères d'appréciation des sociétés de gestion, de même que leur capacité à rendre compte de leurs actions et de leurs résultats en matière de durabilité.

Le déploiement de la politique d'investissement responsable s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, visant à renforcer progressivement l'intégration des enjeux de durabilité dans ses décisions d'investissement, en cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe Monceau Assurances, ses engagements de long terme et les évolutions du cadre réglementaire européen.

1.1.3 Délégations et mandats de gestion

En 2025, le mandat de gestion des actifs cotés précédemment confié à Monceau Asset Management a été repris par Monceau Investment Solutions (MIS), pour un encours sous gestion de 2,95 Md€.

L'allocation immobilière est gérée en direct à travers deux Sociétés Civiles Immobilières (SCI) : Monceau Investissement Immobilier (MII) et la Société Civile Centrale Monceau (SCCM).

Par ailleurs, la société de gestion Monceau Investment Solutions délègue la gestion du fonds Monceau Marché Monétaire à la société Ostrum Asset Management pour 294 M€ à fin 2025.

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, Capma & Capmi porte une attention croissante à l'intégration des critères ESG par ses partenaires de gestion, ainsi qu'à la qualité de l'offre de fonds proposés en unités de compte.

Conformément au règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les sociétés de gestion partenaires sont tenues de structurer et de publier leur approche en matière de durabilité selon plusieurs dimensions :

- l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement ;
- la classification des produits financiers selon trois catégories :
 - **Article 6** : produits ne prenant pas en compte les critères ESG ;
 - **Article 8** : produits promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ;
 - **Article 9** : produits ayant un objectif d'investissement durable ;
- la publication d'indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des investissements (empreinte carbone, biodiversité, droits humains, etc.).

L'évaluation des pratiques ESG des sociétés de gestion, de leur niveau de maturité et de leur évolution dans le temps est intégrée au processus de suivi des partenaires, notamment lors des revues de gestion périodiques, généralement réalisées sur une base trimestrielle.

Cette démarche de suivi s'applique à l'ensemble des supports investis, qu'il s'agisse d'OPCVM actions ou obligataires, et contribue à renforcer progressivement la prise en compte des enjeux de durabilité dans la politique de placements de Capma & Capmi.

✦ Monceau Investment solutions - MIS

Monceau Asset Management (MAM) est devenue Monceau Investment Solutions (MIS) en 2025. Dans la continuité de son engagement en faveur d'une approche responsable de la gestion financière, MIS est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)¹ des Nations Unies depuis novembre

¹ Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels en réponse à l'importance croissante des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les décisions

2015, confirmant ainsi son engagement dans la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses pratiques d'investissement.

Afin de répondre à la fois aux exigences réglementaires croissantes en matière de finance durable et aux attentes de ses clients, MIS a fait évoluer son dispositif d'investissement et de sélection des actifs.

Elle applique une politique d'exclusion sectorielle visant à limiter l'exposition aux activités les plus controversées. Celle-ci couvre notamment :

- les armes et comportements controversés (exclusion totale) ;
- l'huile de palme (exclusion si plus de 20 % du chiffre d'affaires) ;
- le charbon (exclusion si plus de 25 % du chiffre d'affaires) ;
- les sables bitumineux (exclusion si plus de 25 % du chiffre d'affaires) ;
- les émetteurs situés dans des pays ne respectant pas les droits humains fondamentaux, selon des listes de référence reconnues.

La société de gestion a développé des outils d'analyse permettant d'intégrer une approche ESG dans la sélection des sociétés et des fonds dans lesquels elle investit. Cette démarche vise notamment à orienter progressivement les allocations vers des supports classés Article 8 au sens du règlement SFDR, en cohérence avec les exigences de transparence et de durabilité applicables aux produits financiers.

Dans une logique de montée en compétence et de renforcement de son dispositif d'analyse extra-financière, elle s'appuie désormais sur des outils de référence du marché, notamment :

- la solution MSCI ESG, utilisée pour l'évaluation des émetteurs selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- la base de données Bloomberg ESG, permettant d'enrichir l'analyse des données extra-financières et de suivre les indicateurs de durabilité des portefeuilles.

Ces outils contribuent à structurer l'analyse des investissements et à renforcer la qualité du pilotage ESG.

Compte tenu de sa taille, MIS peut être amenée à déléguer la gestion de certains placements nécessitant des ressources ou compétences spécialisées à des sociétés de gestion externes disposant d'une expertise approfondie, notamment sur les thématiques de finance durable. Les fonds dédiés au Groupe Monceau Assurances sont ainsi principalement gérés en multigestion.

Par ailleurs, un travail progressif d'analyse des sociétés en portefeuille a été engagé au regard des indicateurs PAI ²(Principal Adverse Impacts) définis par la réglementation européenne, incluant les 14 indicateurs obligatoires de la taxonomie et du reporting SFDR.

Cette démarche s'inscrit dans une trajectoire d'amélioration continue et a vocation à être renforcée dans les prochaines années, notamment par l'enrichissement des outils d'analyse et la montée en exigence des politiques d'investissement ESG.

d'investissement. En collaborant avec un réseau international de signataires, les PRI visent à promouvoir l'application des six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif est de mieux comprendre l'impact des questions ESG sur les investissements et d'aider les signataires à les intégrer dans leurs stratégies d'investissement et leurs pratiques d'actionnariat.

² Les PAI (*Principal Adverse Impact*) sont des indicateurs pour évaluer les impacts négatifs des investissements sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG). Institués par l'Union européenne pour améliorer la transparence des investissements durables, les PAI aident les investisseurs à repérer les effets négatifs majeurs de leurs investissements, favorisant ainsi des décisions plus durables et responsables. Ces indicateurs couvrent divers aspects ESG, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la gestion des déchets, les droits de l'homme, la diversité et l'inclusion, la rémunération des dirigeants et la corruption. Basé sur une approche de "double matérialité", le cadre des PAI prend en compte à la fois les impacts financiers et non financiers des investissements, permettant ainsi une meilleure compréhension des risques et opportunités liés aux investissements durables.

✦ Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies depuis 2008, traduisant une intégration ancienne et structurée des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses activités de gestion.

Le gestionnaire d'actifs est également engagé dans plusieurs initiatives internationales de référence en matière de finance durable :

- publication depuis 2020 d'un reporting aligné avec les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), renforçant la transparence sur les risques et opportunités liés au climat ;
- réponse au questionnaire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2010 ;
- participation à des initiatives collectives telles que Climate Action 100+ ainsi qu'aux travaux du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), visant à encourager les entreprises les plus émettrices à adopter des trajectoires climatiques ambitieuses.

La stratégie ESG d'Ostrum Asset Management repose sur quatre piliers complémentaires :

- Politiques sectorielles et d'exclusion

Des politiques d'exclusion sectorielles encadrent les investissements dans les activités présentant des risques ESG significatifs. Elles couvrent notamment :

- Tabac : exclusion des entreprises impliquées dans la production ou la distribution ;
- Charbon : exclusion des entreprises dont la part de production d'énergie issue du charbon ou de production de charbon dépasse un seuil défini ;
- Pétrole et gaz : trajectoire de réduction progressive de l'exposition au secteur ;
- Armes controversées : exclusion totale des activités incompatibles avec les principes des Nations Unies, incluant certaines activités du secteur de la défense ;
- Huile de palme : exclusion au-delà de 5 % du chiffre d'affaires lié à la production ou distribution ;
- Non-respect des normes internationales : exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les principes directeurs de l'OCDE.

Des exclusions complémentaires peuvent être mises en œuvre pour répondre à des enjeux émergents, notamment environnementaux, comme illustré en 2024 par l'exclusion d'émetteurs exposés à la production de PFAS.

- Intégration ESG dans l'analyse financière

Les critères ESG sont intégrés de manière systématique dans les processus d'analyse des émetteurs. Cette approche repose sur une notation ESG interne et sur des indicateurs spécifiques, notamment climatiques.

La méthodologie propriétaire GREAT constitue le socle de l'évaluation ESG des émetteurs corporate, en analysant leur exposition et leur gestion des enjeux de gouvernance, de risques, de responsabilités et d'opportunités liés à la durabilité.

Cette approche est renforcée par :

- l'intégration du principe de double matérialité dans les analyses ;

- le développement de la méthodologie Climate Strategy Assessment (CSA), permettant d'évaluer la stratégie climatique des entreprises ainsi que leur trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- L'intégration des critères ESG est appliquée de manière transversale à l'ensemble des classes d'actifs gérées. En 2024, environ 94 % des encours des fonds bénéficient d'un label ISR, illustrant un niveau élevé de maturité en matière d'investissement responsable.

L'intégration des critères ESG est appliquée de manière transversale à l'ensemble des classes d'actifs gérées. En 2024, environ 94 % des encours des fonds bénéficient d'un label ISR, illustrant un niveau élevé de maturité en matière d'investissement responsable.

- Politique d'engagement actionnarial

Ostrum Asset Management déploie une politique d'engagement actionnarial individuelle et collaborative, visant à accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG et à favoriser l'intégration des enjeux de transition dans leurs stratégies.

- Contribution à une économie durable

Le gestionnaire développe une stratégie climat et biodiversité engagée depuis 2021. Les enjeux liés à la biodiversité et au climat sont intégrés dans l'analyse des émetteurs lorsque ces dimensions sont jugées matérielles, en cohérence avec les objectifs internationaux, notamment la Convention sur la diversité biologique.

1.1.4 Produits de taux

Les produits de taux en direct représentent plus de 30% de l'encours géré, à travers deux grandes poches : les obligations d'états (très majoritairement de l'État français indexées sur l'inflation), ayant des maturités longues, qui représentent environ 43 % du portefeuille obligataire au 31/12/2025. Ensuite, les obligations d'entreprises à taux fixe représentent environ 37% de la poche taux à la fin de la période. Les prêts intra-groupes ainsi que les produits structurés complètent la segmentation.

Ces investissements ne reposent pas sur une intégration systématique de critères ESG. Toutefois, le développement croissant des obligations dites « vertes » ou « sociales » est pris en considération. Ainsi, lors de la sélection d'investissements obligataires, à caractéristiques équivalentes (notamment en termes de rendement et de durée) entre deux titres émis par une même entreprise ou un même État, la préférence est accordée au titre présentant des caractéristiques « vertes » ou « sociales ».

1.1.5 Autres actifs

Le niveau de trésorerie contribue à la maîtrise du ratio de solvabilité, celui-ci étant structurellement impacté par la part significative d'actions et d'actifs immobiliers dans les portefeuilles. Ces classes d'actifs, plus consommatrices en fonds propres, nécessitent en effet une gestion prudente de l'allocation globale. La trésorerie constitue également un levier de résilience, permettant à la mutuelle d'absorber d'éventuels chocs de marché.

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt, les placements de trésorerie continuent de générer une rémunération à des niveaux jugés satisfaisants, au moins jusqu'à la fin de la période de taux élevés observée récemment. Cette poche de liquidité conserve également un rôle stratégique, en offrant la capacité de saisir des opportunités d'investissement lorsque les conditions de marché sont favorables.

Du fait de leur nature de placements de court terme et de leur objectif de liquidité, les actifs de trésorerie n'intègrent pas de critères ESG.

Par ailleurs, la catégorie des participations regroupe notamment les titres Monceau Retraite & Épargne et Monceau Investissements Mobiliers, détenus par Capma & Capmi.

1.1.6 Stratégie de gestion des actifs immobiliers

Capma & Capmi s'appuie sur deux Sociétés Civiles Immobilières (SCI), dont le patrimoine est constitué principalement d'immeubles de bureaux, répartis géographiquement en trois groupes relativement équivalents en termes de surfaces entre Paris, l'Ile-de France (hors Paris) et les autres régions.

Plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre depuis 2023 et poursuivies en 2025 pour mesurer et améliorer l'efficacité énergétique de ses actifs, contribuant ainsi à la réduction de son empreinte environnementale.

Dans ce cadre, et en cohérence avec la politique d'investissement responsable de Capma & Capmi entrée en vigueur en 2025, l'immobilier constitue un axe d'attention à part entière dans l'intégration des critères ESG. Cette politique s'applique également aux actifs détenus en direct et vise à structurer progressivement l'amélioration de leur performance environnementale.

Les dispositifs mis en place permettent ainsi de renforcer le suivi des consommations énergétiques, d'identifier les leviers d'optimisation et d'orienter les plans de travaux vers une trajectoire d'amélioration continue, notamment en lien avec les exigences réglementaires du décret tertiaire.

- **Rénovations d'immeubles**

La gestion des actifs immobiliers intègre une démarche volontariste en matière de performance environnementale, avec pour objectif de réduire l'empreinte énergétique du patrimoine, améliorer le confort des occupants tout en valorisant sa qualité architecturale. Cette exigence s'applique tant aux opérations de rénovation qu'aux conditions d'exploitation des immeubles.

Le patrimoine Haussmannien parisien est particulièrement présent, avec des opérations de rénovation soumises à des contraintes spécifiques aux caractéristiques de ce patrimoine et à la nécessité de préserver celles-ci, sous la supervision fréquente des Architectes des Bâtiments de France. Des opérations de restructuration ont été menées avec une attention particulière portée notamment sur l'énergie décarbonée.

Une procédure de réemploi a été mise en œuvre, intégrant un audit des matériaux, leur traçabilité, la formation des intervenants, la collaboration avec des experts en économie circulaire et la conception modulaire facilitant le démontage (assemblages réversibles). Ponctuellement, des dons d'équipements neufs ont été effectués à des associations.

Lorsque des rénovations complètes ne sont pas possibles, la direction immobilière met en œuvre des actions ciblées de rénovation énergétique en optimisant les équipements les plus énergivores, en particulier les systèmes de chauffage et de climatisation.

- **Maîtrise et réduction des consommations énergétiques dans l'exploitation des immeubles**

Une démarche de maîtrise et de réduction des dépenses énergétiques des bâtiments est intégrée dans les opérations de rénovation des immeubles. Elle est dorénavant étendue à l'ensemble du parc immobilier en exploitation et s'appuie sur plusieurs éléments :

- L'état des lieux des consommations : la direction immobilière utilise l'outil Deepki, qui permet de connaître les consommations d'énergie de chaque immeuble, par type d'énergie. L'outil permet de collecter les données pour l'ensemble de chaque bâtiment (parties communes et privatives).
- Des audits énergétiques par immeuble ont été réalisés par ENEOR, courant 2023 et 2024, afin d'identifier les leviers d'optimisation énergétique et les opportunités de rénovation les plus pertinentes. Ces audits donnent un état des lieux et préconisent des pistes d'amélioration pour la maîtrise des consommations d'énergie. Les recommandations issues de ces audits feront l'objet d'une analyse approfondie et seront priorisées dans le cadre de l'élaboration d'une politique immobilière plus globale, intégrant une trajectoire de décarbonation des actifs. Cette approche vise à aligner progressivement le portefeuille immobilier avec les objectifs de transition énergétique et les exigences réglementaires, notamment celles du Décret Tertiaire et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).
- En outre, un plan de sobriété énergétique a été adopté pour le parc immobilier, qui prévoit l'actualisation des Diagnostics de Performance Énergétique (DPE) par les bailleurs et une révision en priorité des consignes de chauffage et de climatisation (baisse jusqu'à 3°C du chauffage et hausse équivalente de la climatisation). Réduire d'un degré la température de chauffage peut permettre de réaliser jusqu'à 7 % d'économies d'énergie.

La direction immobilière compte également sur l'implication active des locataires, en mettant en œuvre des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques pour tendre collectivement vers une consommation plus sobre. Une approche pédagogique auprès des locataires occupants est mise en œuvre afin de les inciter à adopter des comportements plus responsables :

- Intégration d'une annexe environnementale aux baux pour encadrer la gestion énergétique des locaux ;
- Promotion des écogestes et bonnes pratiques, incluant la régulation des températures et la vigilance sur les fuites d'eau.

- **Labels de qualité environnementale**

Les labels de qualité environnementale obtenus témoignent de la démarche engagée depuis plus d'une décennie lors des travaux de rénovations des immeubles acquis. A ce jour, les immeubles qui bénéficient d'un ou plusieurs labels de qualité environnementale HPE, HQE ou BBC, représentent environ 25% de la surface du patrimoine immobilier détenu.

Le label Bâtiment Basse Consommation, dit « BBC », constitue la cible à atteindre à horizon 2050 telle qu'inscrite dans la loi énergie climat dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat.

L'objectif est d'intégrer systématiquement une réflexion autour des labels lors de la réalisation de travaux et ce même s'il ne s'agit pas de restructuration.

- **Responsabilité sociale**

Au-delà des actions environnementales, la politique immobilière intègre une préoccupation sociale, en particulier dans les chantiers de rénovation, en choisissant des partenaires reconnus pour leur

engagement sur le respect de la réglementation applicable, sur la sécurité au travail, la formation des intervenants sur site. C'est l'une des premières règles d'éthique et de responsabilités appliquées par les SCI.

La mise en œuvre d'une politique d'achat, de gestion et de travaux répondant à des critères socialement responsables se conçoit à long terme, sur un portefeuille stable et s'accompagne d'investissements importants. Les immeubles ayant fait l'objet de restructurations intègrent des performances de haute qualité : faiblement consommateurs de main d'œuvre d'entretien, moins coûteux en énergie, moins émissives et respectueux de la vie au travail renforcé par des espaces dédiés au bien-être des salariés. Lorsque cela est possible un espace mobilités douces est également créé.

- **Recours aux énergies renouvelables**

La politique immobilière privilégie l'utilisation d'énergies renouvelables lorsque cela est techniquement réalisable :

- Raccordement aux réseaux urbains, permettant de réduire les émissions de carbone liées au chauffage et à la climatisation ;
- En revanche, la mise en place de panneaux solaires reste limitée en raison des contraintes réglementaires des grandes métropoles, qui délivrent peu d'autorisations pour ce type d'installation.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche progressive et pragmatique visant à réduire l'empreinte énergétique du parc immobilier et renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments.

1.2 Moyens d'information des parties prenantes sur la prise en compte des critères ESG

Capma & Capmi veille à assurer une information claire, cohérente et régulière de ses parties prenantes sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), en s'appuyant sur plusieurs canaux complémentaires.

- (i) Publications externes : le rapport prévu au titre de la Loi Énergie-Climat est publié annuellement et mis à disposition sur le site institutionnel du groupe Monceau Assurances. À compter de cet exercice, cette publication est complétée par un rapport RSE volontaire, venant structurer la communication extra-financière du groupe en substitution des états de durabilité initialement envisagés dans le cadre de la CSRD. Cette évolution s'inscrit dans une démarche de maintien d'un haut niveau de transparence vis-à-vis des parties prenantes, conformément aux pratiques de marché.
- (ii) Prise en compte des préférences clients : conformément aux exigences réglementaires applicables (notamment en matière de distribution de produits d'épargne), le réseau de distribution de Capma & Capmi intègre de manière systématique les préférences de durabilité des sociétaires lors des opérations de conseil et de souscription. Ce dispositif contribue à une meilleure adéquation entre les attentes des clients et les caractéristiques ESG des produits proposés.
- (iii) Communication interne : des actions régulières d'information et de sensibilisation sont menées auprès des collaborateurs, des instances de gouvernance et des représentants du

personnel (CSE), afin de favoriser la diffusion des enjeux ESG au sein de l'entité et de soutenir leur appropriation par les différentes fonctions.

Dans l'ensemble, ces dispositifs permettent à Capma & Capmi de s'inscrire dans les standards du marché en matière de transparence et de dialogue avec ses parties prenantes, tout en accompagnant la montée en maturité de sa démarche ESG.

1.3 Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Dans le prolongement de la politique d'investissement responsable de Capma & Capmi, entrée en vigueur en 2025 (cf. 1.1.2 – Politique d'investissement responsable), la prise en compte des critères ESG est désormais intégrée de manière structurée dans le processus de sélection et de suivi des sociétés de gestion auxquelles sont confiés les mandats d'investissement.

Les critères ESG constituent ainsi un élément d'appréciation à part entière lors de l'attribution de nouveaux mandats, au même titre que les considérations financières, techniques et organisationnelles. L'analyse porte notamment sur la capacité des sociétés de gestion à intégrer les enjeux de durabilité dans leurs processus d'investissement, ainsi que sur la qualité de leurs dispositifs de suivi, de reporting et d'engagement.

Cette approche s'applique à l'ensemble des poches gérées en délégation, notamment les investissements en OPCVM actions et obligataires ainsi que les placements confiés dans le cadre de mandats dédiés. Elle s'inscrit dans une logique de cohérence globale du portefeuille et de montée en exigence progressive vis-à-vis des partenaires de gestion.

Le suivi des sociétés de gestion intègre également une revue régulière de leurs pratiques ESG et de leur niveau de maturité, permettant d'évaluer leur alignement avec les principes définis par Capma & Capmi et d'accompagner, le cas échéant, leur amélioration continue.

1.4 Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

À ce stade, Capma & Capmi n'a pas engagé de démarche formalisée d'adhésion à une charte, un code, une initiative ou un label spécifique relatif à la prise en compte des critères ESG.

Néanmoins, il convient de souligner que les deux principaux délégataires de gestion auxquels Capma & Capmi confie une partie de ses actifs sont signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. Cette adhésion traduit l'intégration de longue date des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement et contribue indirectement à la diffusion des bonnes pratiques ESG au sein des portefeuilles gérés pour son compte.

1.5 Informations relatives à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

Conformément à l'article 4 du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les acteurs des marchés financiers sont tenus, dans la mesure du possible, de publier leur politique de diligence raisonnable relative à la prise en compte des principales incidences négatives de leurs décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, incluant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Toutefois, en tant qu'entité de moins de 500 salariés, Capma & Capmi n'est pas actuellement soumise à l'obligation de prise en compte formelle, exhaustive et systématique de ces incidences négatives. Cette démarche demeure à ce stade volontaire et progressive.

Dans ce contexte, Capma & Capmi poursuit le renforcement de son rôle d'investisseur responsable, notamment à travers son engagement en faveur de la transition énergétique et de la finance durable. Néanmoins, les processus d'investissement en vigueur n'intègrent pas encore de manière systématique la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

2. Moyens internes déployés par l'entité

2.1 Ressources humaines

En 2025, bien que Capma & Capmi ne soit plus inclus dans le périmètre d'application de la directive CSRD au niveau du groupe Monceau Assurances, les enjeux de durabilité continuent d'être pris en compte de manière structurée et stratégique. Les travaux de reporting extra-financier sont ainsi maintenus sur une base volontaire, en cohérence avec la démarche engagée.

La Direction de la Stratégie et de la Transformation assure la responsabilité transverse des enjeux ESG. À ce titre, elle coordonne les travaux relatifs à la durabilité ainsi que le suivi des reportings extra-financiers, dans une logique de continuité et de cohérence des pratiques au sein de l'entité.

Afin de structurer cette démarche, un équivalent temps plein (ETP) est dédié aux enjeux ESG. Par ailleurs, des référents ESG ont été désignés au sein des différentes directions, afin d'assurer la remontée d'informations, la collecte des données et la coordination des contributions nécessaires aux exercices de reporting.

Par ailleurs, Capma & Capmi a poursuivi ses actions de sensibilisation interne aux enjeux climatiques avec la réalisation d'une session pilote de la Fresque du Climat, visant à renforcer l'acculturation des collaborateurs aux enjeux environnementaux et à structurer progressivement un déploiement plus large de ce dispositif.

Enfin, l'entité contribue activement aux réflexions sectorielles en matière de durabilité en participant à plusieurs groupes de travail et commissions spécialisées, notamment au sein de France Assureurs, de l'AAM (Association des Assureurs Mutualistes), Cercle du Lab by Séroni, ainsi que de la ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle). Ces participations permettent de partager les bonnes pratiques, d'anticiper les évolutions réglementaires et de contribuer aux travaux collectifs du secteur assurantiel sur les enjeux ESG.

2.2 Ressources externes

En 2025, Capma & Capmi a fait évoluer son dispositif d'analyse et de gestion des données ESG en privilégiant une internalisation progressive des outils et des capacités de traitement, en substitution du recours antérieur à des cabinets spécialisés.

Cette évolution s'appuie sur le déploiement d'outils dédiés permettant la collecte, le suivi et l'analyse des données extra-financières, contribuant à renforcer la maîtrise interne des informations ESG, leur fiabilité ainsi que leur traçabilité. Cette approche permet également une meilleure réactivité dans le pilotage des indicateurs de durabilité et une appropriation accrue des enjeux par les équipes.

Le recours à des prestataires externes demeure ponctuel et ciblé, notamment pour des besoins spécifiques ou des expertises complémentaires, mais ne constitue plus le socle principal du dispositif.

Au titre de l'exercice 2025, les moyens alloués aux sujets ESG s'inscrivent dans une logique de structuration progressive et représentent un budget de **274,2 k€**, reflétant la volonté de Capma & Capmi de renforcer durablement ses capacités internes en matière de pilotage extra-financier.

Poste ESG	Description	Budget (k€)
<i>Outil Deepki</i>	Plateforme de collecte et d'analyse des données énergétiques	89,6
<i>Accompagnement ESG externe</i>	Accompagnement et audit des reporting extra-financier	124
<i>Analyse des actifs immobiliers</i>	Analyse des risques physiques et de transition climatique	39
<i>Bilan carbone</i>	Outil de collecte et évaluation des émissions de GES	21,6
Total		274,2 k€

3. Prise en compte des critères ESG dans la gouvernance

Le Conseil d'administration de Capma & Capmi est tenu informé de manière semestrielle des avancées de la stratégie ESG. Dans ce cadre, il bénéficie également d'une session annuelle de formation dédiée aux enjeux de durabilité, visant à maintenir un niveau de compétence aligné avec les meilleures pratiques du secteur et à renforcer l'appropriation des enjeux par les administrateurs.

En 2025, la gouvernance des enjeux de durabilité s'est renforcée et davantage structurée, avec une clarification des rôles et responsabilités entre les différentes instances. Cette organisation permet d'assurer une articulation cohérente entre les orientations stratégiques, leur déclinaison opérationnelle et le suivi des résultats.

La mise en œuvre opérationnelle des enjeux ESG incombe notamment au Comité d'investissement, chargé d'intégrer ces critères dans les décisions d'allocation, conformément à la politique d'investissement responsable. Le Comité assure un reporting périodique sur l'état d'avancement des travaux et les résultats obtenus, garantissant ainsi une chaîne de responsabilité claire entre pilotage stratégique et exécution opérationnelle.

Cette gouvernance s'appuie également sur des instances de suivi et de coordination, contribuant à l'intégration progressive des enjeux de durabilité dans les processus de décision et de gestion des risques.

À ce jour, aucun mécanisme de rémunération variable ni d'incitation financière indexé sur des critères de performance ESG n'est appliqué aux membres du Conseil d'administration.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs et sociétés de gestion

La stratégie d'engagement de Capma & Capmi repose sur une distinction entre les actifs détenus en direct, notamment via des sociétés civiles immobilières (SCI), et les actifs confiés en gestion déléguée et en mandat de gestion.

Pour les SCI détenant le patrimoine immobilier, Capma & Capmi exerce un rôle actif en tant qu'investisseur, en orientant les décisions stratégiques et en exerçant ses droits de vote. Cette implication permet d'aligner la gestion des actifs avec des objectifs de performance durable et de prise en compte progressive des enjeux ESG.

En revanche, pour les actifs financiers confiés à des sociétés de gestion externes, Capma & Capmi ne met pas en œuvre directement de politique d'engagement ni d'exercice des droits de vote. Ces responsabilités sont déléguées aux sociétés de gestion partenaires, sélectionnées notamment au regard de la qualité de leurs pratiques ESG et de leurs politiques d'engagement.

Les principales sociétés de gestion représentant l'essentiel des encours disposent ainsi de politiques d'engagement structurées, visant à promouvoir la transparence, la bonne gouvernance et l'intégration progressive des enjeux de durabilité au sein des entreprises investies.

4.1 Monceau Investment Solutions - MIS

Depuis 2023, Monceau Investment Solutions (anciennement Monceau Asset Management) a formalisé une politique d'engagement actionnarial adaptée à son modèle de multigestion.

Cette politique privilégie une approche fondée sur le dialogue et l'accompagnement des sociétés de gestion sous-jacentes, notamment lorsque les fonds sélectionnés présentent une performance ESG jugée insuffisante ou en dégradation. L'objectif est d'encourager une amélioration continue des pratiques ESG des fonds en portefeuille.

MIS veille également à ce que les sociétés de gestion partenaires mettent en œuvre des politiques de vote actives, notamment en faveur des résolutions liées au climat, à la gouvernance responsable et à la transparence des entreprises.

4.2 Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management déploie une politique d'engagement structurée autour de plusieurs thématiques prioritaires, couvrant les principaux enjeux ESG.

L'engagement repose à la fois sur :

- un dialogue régulier avec les entreprises, visant à améliorer la compréhension de leurs enjeux et à encourager l'évolution de leurs pratiques ;
- une politique de vote active, alignée avec les objectifs de durabilité et contribuant à la promotion des Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'engagement actionnarial est étroitement articulé avec la politique d'investissement et vise à influencer les émetteurs dans l'amélioration de leurs pratiques en matière de développement durable et de financement responsable.

Par ailleurs, Ostrum Asset Management participe à des initiatives collaboratives de place, permettant de contribuer à l'élaboration de standards communs et de renforcer l'impact collectif des investisseurs.

5. Taxonomie Européenne et combustibles fossiles

5.1 Part des encours alignés et éligibles à la Taxonomie

Au 31 décembre 2025

La part des encours de Capma & Capmi qui sont destinés à financer à financer **des activités alignées** sur la Taxonomie :

- Sur la base du chiffre d'affaires s'élève à **5,36 %**
- Sur la base des dépenses d'investissements s'élève à **8,12%**

La part des encours de Capma & Capmi qui sont destinés à financer des **activités éligibles mais non alignées** à la Taxonomie :

- Sur la base du chiffre d'affaires s'élève à **17,55 %**
- Sur la base des dépenses d'investissements s'élève à **18,15%**

Ces informations sont établies conformément aux exigences du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020, établissant un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le Règlement de la Taxonomie de l'UE), ainsi qu'aux actes délégués³ de la Commission européenne qui ont été publiés à la date du 27 juin 2023.

La taxonomie verte de l'UE constitue un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles considérées comme durables sur le plan environnemental c'est-à-dire contribuant substantiellement à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique, tout en ne causant pas de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux.

Conformément aux articles 3 et 9 du Règlement Taxonomie, une activité économique est considérée comme durable si elle répond simultanément aux critères suivants :

- contribution substantielle à au moins un des six objectifs environnementaux définis par la réglementation ;
- respect des critères techniques de sélection (Technical Screening Criteria – TSC) définis par la Commission européenne pour chaque activité éligible ;

³ (i) règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en établissant les critères d'examen technique permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant significativement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique et pour déterminer si cette activité économique ne cause pas de préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux (« Acte délégué relatif aux objectifs climatiques »),

(ii) règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la Directive 2013/34/UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental, et en précisant la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation de divulgation (« Acte délégué relatif aux obligations de reporting »),

(iii) règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 mars 2022 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 en ce qui concerne les activités économiques exercées dans certains secteurs de l'énergie et le règlement délégué (UE) 2021/2178 en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques (« Premier acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques »),

(iv) règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques (« Acte délégué relatif aux autres objectifs environnementaux »),

(v) règlement délégué (UE) 2023/2485 de la Commission du 27 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 par des critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si ces activités ne causent de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (« Deuxième acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques »).

- absence de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux (*Do No Significant Harm – DNSH*) ;
- respect des garanties minimales relatives aux droits humains, aux normes sociales et aux pratiques de gouvernance (Minimum Safeguards – MS)



Compte tenu de son portefeuille d'investissement d'une valeur de 2,71 Md€, Capma & Capmi est tenue de communiquer la part des investissements éligibles et alignés à la Taxonomie (UE 2020/852) sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2025 présentées en valeur de marché :

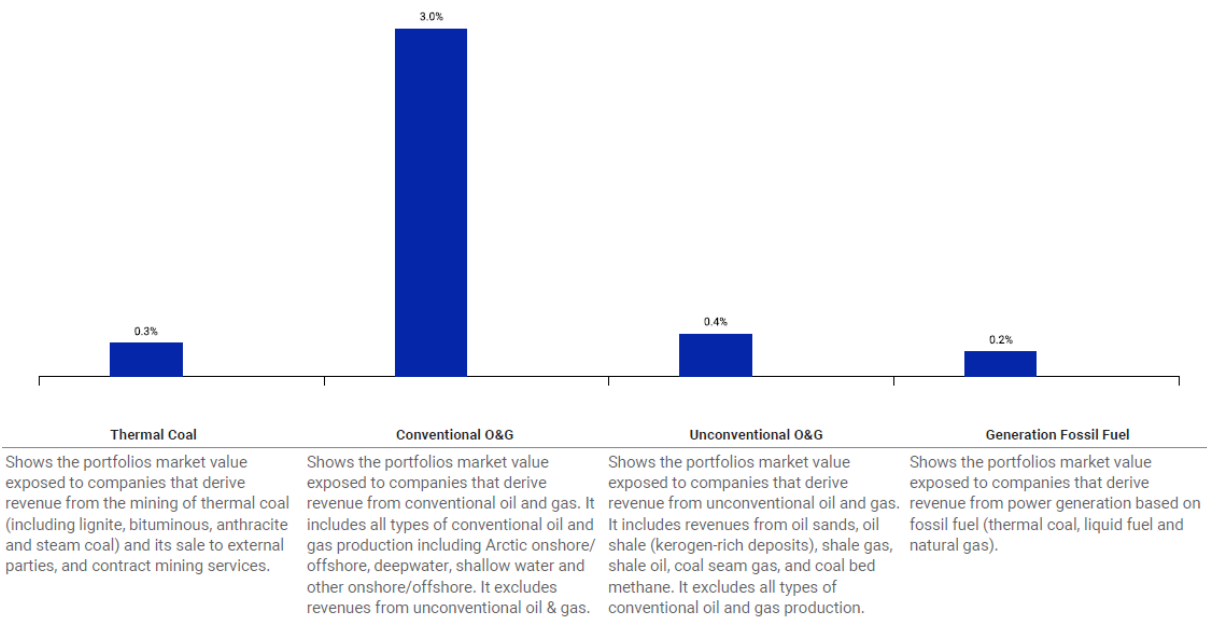
- L'indicateur clé de performance (ICP) correspond à la part moyenne pondérée des investissements contribuant au financement d'activités économiques alignées avec la Taxonomie. Il est exprimé à la fois en pourcentage du total des investissements et en valeur absolue, et fait l'objet d'une ventilation par objectif environnemental lorsque les données sont disponibles.

Afin de procéder aux calculs d'éligibilité et d'alignement, Capma & Capmi s'appuie sur les données fournies par MSCI ESG Research. La couverture méthodologique atteint en moyenne 77,8 % du portefeuille.

5.2 Expositions aux énergies fossiles

L'analyse de l'exposition aux entreprises générant des revenus à partir des énergies fossiles met en évidence une exposition globale limitée du portefeuille, s'élevant à environ 3,9 %.

Exposition aux participations générant des revenus issus des combustibles fossiles



Source : Climate Risk Report, MSCI ESG, 2025

Cette exposition est principalement concentrée sur les activités liées au pétrole et gaz conventionnels, qui constituent la part prépondérante du risque fossile du portefeuille. Les expositions aux segments plus sensibles d’un point de vue climatique, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels, demeurent marginales.

Par ailleurs, l’exposition aux activités de production d’électricité à partir d’énergies fossiles reste contenue, traduisant une allocation relativement prudente sur les segments les plus intensifs en carbone.

Dans ce contexte, le portefeuille apparaît modérément exposé aux risques liés à la transition vers une économie bas carbone, notamment au regard :

- des évolutions réglementaires (taxation carbone, normes environnementales) ;
- des mutations de la demande énergétique ;
- et du risque de dépréciation d’actifs (« stranded assets ») dans les secteurs les plus carbonés.

Cette exposition fait l’objet d’un suivi régulier dans le cadre du dispositif de gestion des risques climatiques. Une attention particulière est portée à la réduction progressive des segments les plus exposés, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et les engagements climatiques du Groupe Monceau Assurances.

6. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris

Les Accords de Paris, adoptés en 2015 lors de la COP21, fixent un cadre mondial visant à contenir le réchauffement climatique bien en dessous de 2°C, avec un objectif renforcé à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Leur atteinte implique une réduction rapide et significative des émissions de gaz à effet de serre, avec une baisse d'environ 45 % d'ici 2030 (par rapport à 2010) et l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Dans ce cadre, chaque État est tenu de définir et d'actualiser ses contributions nationales (CDN), afin de renforcer progressivement son niveau d'ambition.

Dans cette dynamique, Capma & Capmi a formalisé en 2025 une politique d'investissement responsable intégrant des critères ESG et climatiques, afin de mieux aligner ses allocations avec les objectifs de transition et de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de son portefeuille.

En complément, avec l'appui de MSCI ESG, l'entité a évalué l'empreinte carbone et la température d'alignement de son portefeuille. Ces travaux constituent une base d'analyse permettant de structurer une trajectoire de décarbonation et de mesurer, à moyen terme, l'efficacité des actions qui seront engagées.

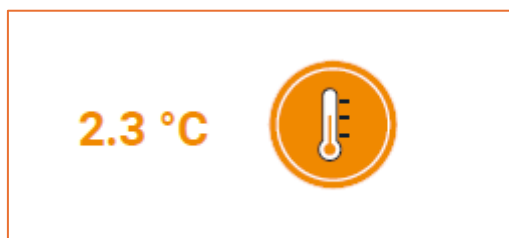
6.1 Température d'alignement du portefeuille avec l'Accord de Paris

✦ Température du portefeuille

Afin d'évaluer l'alignement de son portefeuille avec les objectifs climatiques internationaux, Capma & Capmi s'appuie sur l'indicateur d'Implied Temperature Rise (ITR) développé par MSCI. Cet indicateur prospectif, exprimé en degrés Celsius, permet d'estimer la trajectoire de réchauffement climatique associée aux entreprises détenues en portefeuille, au regard des objectifs de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement bien en dessous de 2°C et poursuivre les efforts vers 1,5°C).

La méthodologie repose sur une approche dite de budget carbone agrégé : elle compare les émissions futures financées (sur la base des participations détenues) aux budgets carbones théoriques compatibles avec les objectifs climatiques. L'écart entre émissions projetées et budget alloué est ensuite converti en température implicite à l'aide de modèles scientifiques (TCRE – Transient Climate Response to Cumulative Emissions). L'allocation des émissions et des budgets carbones est réalisée selon l'approche EVIC (Enterprise Value Including Cash), assurant une cohérence avec les autres indicateurs carbone du portefeuille.

Température implicite du portefeuille



Source : Climate Risk Report MSCI ESG, 2025

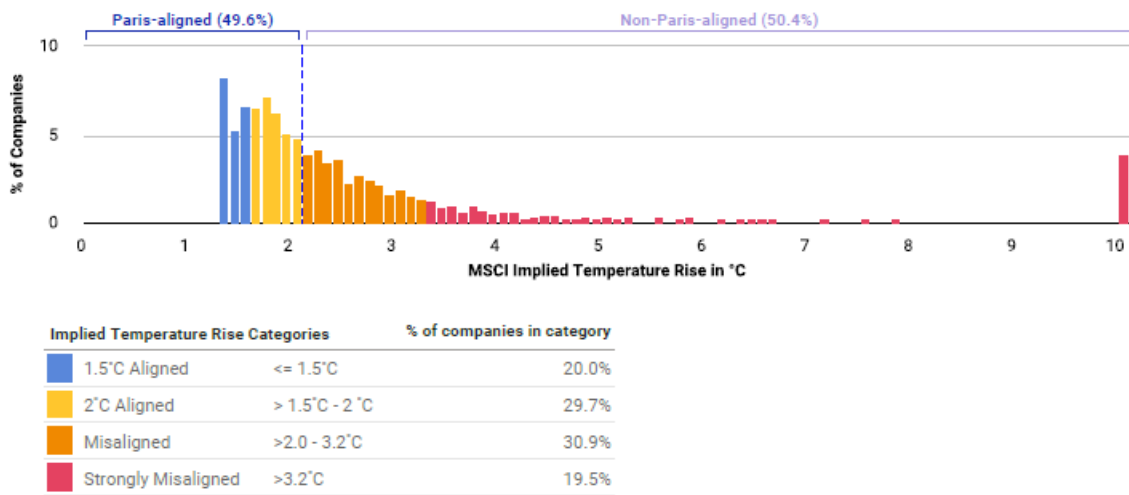
L'analyse fait ressortir une **température implicite de 2,3°C**, supérieure aux objectifs de l'Accord de Paris. Le déploiement la politique d'investissement responsable constitue un levier clé permettant de réduire

progressivement l’empreinte climatique du portefeuille et d’améliorer son alignement avec les trajectoires de transition.

✦ **Distribution de la hausse implicite des températures du portefeuille**

En complément de l’indicateur global de température implicite, l’analyse de la répartition des émetteurs par niveau d’alignement climatique permet d’affiner la lecture du portefeuille.

Répartition de la hausse implicite des températures



Source : Climate Risk Report, MSCI ESG, 2025

Ainsi, 49,6 % des émetteurs sont alignés avec les objectifs de l’Accord de Paris, dont 20,0 % alignés sur une trajectoire 1,5°C et 29,7 % sur une trajectoire inférieure à 2°C. À l’inverse, 50,4 % des émetteurs ne sont pas alignés, dont 30,9 % présentent une trajectoire comprise entre 2°C et 3,2°C et 19,5 % une trajectoire supérieure à 3,2°C.

Cette répartition met en évidence une polarisation du portefeuille, avec une part significative d’émetteurs déjà engagés dans la transition, mais également un socle important d’acteurs insuffisamment alignés. Elle confirme la nécessité de renforcer les actions d’engagement et d’orientation des investissements afin d’améliorer progressivement l’alignement global du portefeuille.

6.2 Empreinte carbone des émissions financées

La mesure de l’empreinte carbone constitue un outil structurant de pilotage du risque de transition. Elle permet :

- d’identifier les principaux contributeurs aux émissions du portefeuille ;
- d’évaluer l’exposition aux secteurs intensifs en carbone ;
- de positionner le portefeuille au regard des trajectoires de décarbonation compatibles avec les objectifs climatiques internationaux.

Dans un contexte où les institutions financières sont incitées à intégrer leurs émissions financées dans leur stratégie climat, cet indicateur devient central pour apprécier l’alignement du portefeuille avec des scénarios de réchauffement.

✦ Cadre méthodologique

Dans le cadre de l'évaluation de son exposition aux risques climatiques, Capma & Capmi s'appuie sur la solution de MSCI Sustainability & Climate, dont la méthodologie est alignée avec les recommandations du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et le cadre du Greenhouse Gas Protocol (GHGP).

L'empreinte carbone du portefeuille correspond aux émissions financées, c'est-à-dire aux émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables aux investissements réalisés. Ces émissions sont calculées selon une logique d'allocation proportionnelle à la détention capitalistique, en utilisant comme base l'Enterprise Value Including Cash (EVIC), définie comme la somme de la capitalisation boursière, de la dette totale, des intérêts minoritaires et des liquidités. Il permet ainsi d'estimer la valeur économique totale financée par l'ensemble des investisseurs et créanciers.

La part des émissions attribuée au portefeuille est ensuite calculée selon la formule suivante :

$$\text{Part financée} = \frac{\text{Valeur de l'investissement dans le portefeuille}}{\text{EVIC de l'entreprise}}$$

Cette quote-part est ensuite appliquée aux émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise afin d'obtenir les émissions financées attribuables au portefeuille. À titre d'illustration, si un portefeuille détient 1 % de la valeur économique d'une entreprise, alors 1 % des émissions de cette entreprise lui sont attribuées.

Les analyses MSCI disponibles distinguent :

- les émissions de scope 1, correspondant aux émissions directes des entreprises ;
- les émissions de scope 2, correspondant aux émissions indirectes liées à la consommation d'énergie ;
- et, lorsque les données sont disponibles, les émissions de scope 3, correspondant aux émissions indirectes de la chaîne de valeur en distinguant l'amont et l'aval.

Une méthodologie distincte est appliquée pour les obligations souveraines d'États. Dans ce cas, les émissions attribuées ne reposent pas sur l'EVIC mais sur une logique macroéconomique. Les émissions nationales de gaz à effet de serre sont rapportées au produit intérieur brut (PIB) du pays concerné afin de mesurer l'intensité carbone de l'économie souveraine. La quote-part attribuée au portefeuille dépend ensuite du montant investi dans la dette souveraine concernée.

Plusieurs indicateurs complémentaires sont ainsi déterminés :

- les émissions financées absolues, exprimées en tonnes équivalent CO₂ ;
- l'intensité carbone financée, exprimée en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investi ;
- ainsi que l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille, permettant d'évaluer l'exposition globale du portefeuille aux entreprises intensives en carbone.

L'intensité carbone moyenne pondérée constitue aujourd'hui l'un des indicateurs climatiques les plus utilisés dans le secteur financier. Elle mesure l'exposition du portefeuille aux entreprises fortement émettrices, indépendamment du montant investi, en rapportant les émissions au chiffre d'affaires des entreprises.

✦ Résultat de l’empreinte carbone des émissions financées

Les émissions sont prises en compte sur les scopes 1 et 2 (émissions directes et indirectes liées à l’énergie), conformément aux pratiques de place pour les analyses cœur de portefeuille. Les expositions souveraines et les ETF sont exclues du périmètre, en raison de limitations méthodologiques et de la difficulté d’attribution des émissions.

Au titre de l’exercice, les émissions financées du portefeuille (allocation EVIC) s’établissent comme suit :

Indicateurs	Résultat du portefeuille à fin 2025
Emissions financées totales - Corporate (Scopes 1+2)	263 530,8 tCO _{2e}
Intensité carbone financée - Corporate (Scopes 1+2)	97,1 tCO _{2e} / M€ investi
Intensité carbone moyenne pondérée - Corporate	118,6 tCO _{2e} / M€ chiffre d’affaires
<i>Taux de couverture du portefeuille financier</i>	68 %
Intensité carbone des émissions souveraines	146 tCO _{2e} / M€
<i>Taux de couverture du portefeuille financier</i>	22,1 %

À titre complémentaire, l’intégration élargie des émissions de la chaîne de valeur (Scope 3) met en évidence un niveau d’exposition significativement plus élevé, illustrant le poids des émissions indirectes dans certains secteurs :

- Scope 3 amont : 529 453,9 tCO_{2e}
- Scope 3 aval : 1 180 463,7 tCO_{2e}

Ces éléments ne sont pas retenus à ce stade comme indicateurs de pilotage principal, mais constituent un axe d’analyse prospectif.

✦ Perspectives pour Capma & Capmi

Cette première mesure d’empreinte carbone constitue une référence. Elle permettra :

- de mesurer dans le temps l’efficacité de la politique d’investissement responsable, notamment à travers l’évolution de l’intensité carbone ;
- de définir et piloter une trajectoire de décarbonation du portefeuille, en cohérence avec les objectifs climatiques nationaux et européens ;
- d’orienter progressivement les allocations vers des actifs moins intensifs en carbone ou engagés dans des plans de transition crédibles.

7. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Les accords adoptés lors de la COP15 de la Convention sur la diversité biologique ont établi un cadre mondial de référence en matière de biodiversité, structuré autour d'objectifs à horizon 2050 et de cibles intermédiaires à 2030. Ce cadre vise notamment à enrayer l'érosion de la biodiversité, à promouvoir son usage durable et à renforcer le partage équitable des ressources naturelles.

Dans ce contexte, il constitue désormais une référence internationale pour l'intégration des enjeux de biodiversité dans les activités économiques et financières.

Sur cette base, Capma & Capmi a engagé des travaux visant à analyser l'exposition de ses portefeuilles aux risques et impacts liés à la nature et à la biodiversité. Cette analyse permet d'identifier les segments les plus exposés, notamment au regard de leur localisation dans des zones sensibles et des caractéristiques des activités financées.

S'appuyant sur le cadre méthodologique développé par MSCI ESG Research et sur les données du WWF Biodiversity Risk Filter (WWF BRF), cette démarche constitue une première étape d'intégration des enjeux de biodiversité dans les processus d'investissement. Elle permet d'apprécier :

- dans quelle mesure le portefeuille est exposé à des risques liés à la biodiversité (ex. : déforestation, pression sur les ressources naturelles) et quelles sont les éventuelles dépendances à la biodiversité ;
- dans quelle mesure ces enjeux peuvent affecter la performance financière des investissements.

Ces travaux s'inscrivent dans une trajectoire d'alignement progressif avec les cadres internationaux de référence, en particulier la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) qui repose sur une méthodologie en 4 étapes (approche LEAP) :



Locate (Localiser) : identifier la localisation des actifs et activités exposés à des zones sensibles pour la biodiversité



Evaluate (Évaluer) : analyser les dépendances aux services écosystémiques ainsi que les impacts exercés sur la nature



Assess (Apprécier) : évaluer les risques et opportunités financiers associés



Prepare (Préparer) : définir les réponses stratégiques, plans d'action et indicateurs de suivi adaptés

✦ Méthodologie

L'analyse repose sur une combinaison de données issues du WWF Biodiversity Risk Filter (BRF) et du module MSCI GeoSpatial Asset Intelligence (GSAI), permettant une évaluation des risques liés à la nature à l'échelle des actifs et des entreprises.

Le WWF BRF évalue les risques relatifs à la Biodiversité à l'échelle locale intégrant à la fois des dimensions de risques physiques et réputationnels.

Dans le cadre de la solution MSCI, 17 indicateurs issus du WWF BRF sont intégrés afin de produire des mesures harmonisées d'exposition et d'impact, en combinant données géospatiales et données relatives aux actifs.

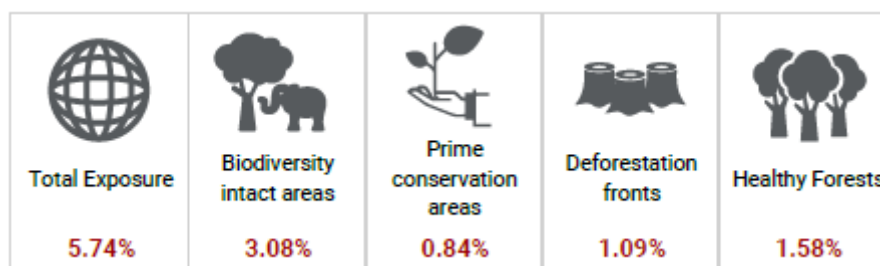
Le taux de couverture des données s'élève à 86.8 % du portefeuille financier de Capma & Capmi. Ce niveau de couverture permet de considérer les résultats comme représentatifs de l'exposition globale du portefeuille.

Locate - Exposition du portefeuille d'investissement aux zones sensibles pour la biodiversité

Conformément à l'approche LEAP de la TNFD, l'étape « Locate » vise à cartographier les activités économiques financées afin d'identifier leur localisation géographique et leur proximité avec des zones sensibles pour la biodiversité (zones protégées, écosystèmes fragiles, zones à fort enjeu écologique, etc.).

L'analyse de la localisation des actifs indique une exposition relativement limitée du portefeuille aux zones à forte sensibilité écologique, avec environ 5, 74% des actifs localisés situés dans des zones identifiées comme sensibles au regard de la biodiversité.

Cette exposition est ensuite ventilée selon plusieurs catégories de sensibilité écologique :



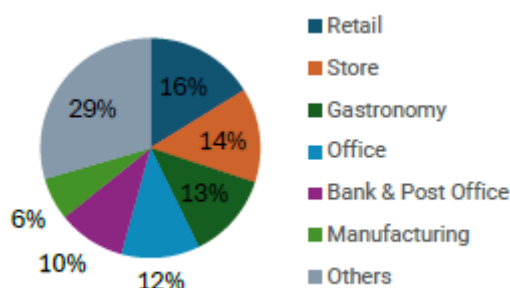
Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSC ESGI, 2025

- **Biodiversity intact areas** (3,08 %) : actifs localisés dans des zones présentant un niveau élevé d'intégrité écologique, c'est-à-dire des écosystèmes encore relativement préservés et peu artificialisés. Ces zones jouent un rôle important dans le maintien des équilibres écologiques et des services écosystémiques.
- **Prime conservation areas** (0,84 %) : actifs situés dans des zones identifiées comme prioritaires pour la conservation de la biodiversité en raison de leur richesse écologique, de la présence d'espèces menacées ou de leur rôle dans la préservation des habitats naturels.

- **Deforestation fronts** (1,09 %) : actifs exposés à des régions particulièrement concernées par les risques de déforestation ou de conversion des terres, notamment liés à certaines activités agricoles, minières ou d'exploitation des ressources naturelles. Ces zones sont considérées comme particulièrement sensibles au regard des enjeux climatiques et de biodiversité.
- **Healthy forests** (1,58 %) : actifs localisés dans des zones forestières présentant un bon état de conservation écologique. Ces forêts constituent des puits de carbone majeurs et des réservoirs essentiels de biodiversité.

Les résultats montrent que l'exposition directe du portefeuille aux zones écologiquement sensibles demeure globalement limitée. Toutefois, une faible part des investissements est associée à des territoires présentant des enjeux élevés en matière de préservation des écosystèmes et des ressources naturelles.

Exposition sectorielle des actifs du portefeuille



Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

La répartition sectorielle du portefeuille met en évidence une exposition significative aux secteurs à forte intensité environnementale, notamment l'industrie, l'énergie, ainsi qu'aux actifs immobiliers et commerciaux. Cette structure traduit une sensibilité accrue aux enjeux de transition, en particulier en matière de changement climatique et de pression sur les sols.

Evaluate – Dépendances et impacts sur la biodiversité

L'étape « Evaluate » de l'approche LEAP consiste à analyser les dépendances et les impacts d'une activité sur la nature.

- Dépendances : ce dont l'activité a besoin pour fonctionner (eau, sols, ressources naturelles, services écosystémiques) ;
- Impacts : ce que l'activité génère comme pressions sur la nature (pollution, déforestation, perte de biodiversité, émissions).

L'analyse réalisée à partir des métriques MSCI permet d'appréhender les impacts du portefeuille de Capma & Capmi sur la biodiversité à travers plusieurs grandes catégories de pressions, en cohérence avec les référentiels scientifiques internationaux (notamment IPBES).

1. En premier lieu, les **impacts liés au changement climatique** sont évalués à travers les émissions de gaz à effet de serre financées (scopes 1, 2 et 3). Ces émissions constituent un facteur indirect mais structurant de perte de biodiversité, en raison de leurs effets sur les équilibres climatiques et les écosystèmes (cf. partie 6.2 pour davantage de détail concernant l'empreinte carbone du portefeuille).

2. Ensuite, l'analyse intègre les **impacts liés au changement d'usage des sols**, mesurés via l'empreinte spatiale des activités financées. Cet indicateur reflète la pression exercée sur les milieux naturels (artificialisation, fragmentation des habitats), identifiée comme la première cause d'érosion de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Modification de l'affectation des sols

Indicator	MSCI Metric	Portfolio
Land Use	Financed spatial footprint km ² /M invested	0.01322

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

L'indicateur de changement d'usage des sols mesure l'empreinte spatiale financée par le portefeuille, exprimée en surface de terres mobilisée par million investi. Il permet d'apprécier l'intensité d'occupation et de transformation des sols induite indirectement par les activités financées.

L'empreinte spatiale du portefeuille s'élève à 0,01322 km² par million d'euros investi, traduisant une mobilisation des sols non négligeable. Bien que modérée en intensité unitaire, cette pression contribue à la transformation des écosystèmes et constitue un facteur clé des impacts sur la biodiversité, notamment via l'artificialisation et la fragmentation des habitats.

3. Les pressions liées à la **pollution** sont également prises en compte, à travers différents indicateurs portant sur les déchets, les émissions atmosphériques (NOx, SOx, composés organiques volatils) et les rejets dans l'eau. Ces éléments contribuent à la dégradation des milieux naturels et à l'altération des conditions de vie des espèces.
4. Par ailleurs, l'analyse couvre les enjeux liés à **l'utilisation des ressources naturelles**, notamment la consommation d'eau et l'exposition à des activités contribuant à la déforestation, qui constituent des facteurs majeurs de dégradation des écosystèmes.

Utilisation et reconstitution des ressources

Indicator	MSCI Metric	Portfolio
Water Consumption	Financed estimated water consumption mt/M invested	193.40
Deforestation	Companies with potential direct contribution to deforestation (%)	4.55%
	Companies with potential indirect contribution to deforestation (%)	3.42%
	High risk industry for deforestation (%)	3.92%
	Production of Commodities that Contribute to Deforestation (%)	0.01%

Exposure	Production	Usage
	Portfolio	Portfolio
Timber	0.09%	1.32%
Beef	0.00%	1.72%
Palm Oil	0.01%	2.61%
Soybean	0.00%	0.43%

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

Les résultats mettent en évidence une exposition contrastée aux différents facteurs de pression sur la biodiversité.

Les pressions observées sont principalement liées à certaines chaînes d’approvisionnement, avec une présence notable de matières premières agricoles sensibles (huile de palme, soja, bœuf) et des signaux de déforestation indirecte associés. Le portefeuille est modérément exposé aux enjeux de déforestation, mais avec des poches de risques spécifiques (matières premières agricoles, bois). La consommation d’eau financée, 193,4 m³ / M€ investi, indique une pression matérielle sur la ressource en eau, avec des risques accrus dans les zones de stress hydrique.

Pollution et déchets

Indicator	MSCI Metric	Portfolio
Waste generation and disposal	Financed hazardous waste mt/M invested	1.8352
	Financed non-recycled waste mt/M invested	24.63
	Financed water emissions mt/M invested	0.4961
Non-GHG air pollutants	Financed NOx emissions mt/M invested	0.2858
	Financed SOx emissions mt/M invested	0.1227
	Financed VOC emissions mt/M invested	0.1681

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

Le portefeuille génère des externalités négatives significatives, notamment en termes de :

- **pollution locale** : les déchets dangereux financés représentent 1.8352t/M€ investi ;
- **toxicité pour les écosystèmes** : polluants atmosphériques non-GES présents (Nox, Sox, VOC) ;
- **impacts sanitaires indirects**.

Dans l’ensemble, les impacts apparaissent majoritairement indirects et diffus, portés par les chaînes de valeur plutôt que par des activités directement localisées.

5. Enfin, des indicateurs synthétiques directement liés à la biodiversité sont mobilisés, tels que la **dégradation des écosystèmes ou le potentiel d’extinction des espèces**. Ces indicateurs permettent d’agréger les différentes pressions en une lecture globale de l’impact sur la biodiversité.

Impacts sur les écosystèmes

Indicator	MSCI Metric	Portfolio
Mean Species Abundance	Financed extent of local ecosystem degradation <i>MSA.km2/M invested</i>	0.0031
	Financed global potential species extinction <i>PDF /M invested</i>	0.0368
Potentially Disappeared Fraction of Species	... related to GHG emissions <i>PDF/M invested</i>	0.0160
	... related to water consumption <i>PDF/M invested</i>	0.0149
	... related to spatial footprint <i>PDF/M invested</i>	0.0059

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

L'empreinte biodiversité du portefeuille, mesurée via l'indicateur Potentially Disappeared Fraction (0,0368 PDF/M€), est principalement attribuable aux pressions liées à l'usage des sols, traduisant une exposition à des activités intensives en foncier. Les impacts liés au changement climatique contribuent également de manière significative. L'analyse est complétée par un indicateur de dégradation des écosystèmes (MSA), qui met en évidence une empreinte spatiale modérée mais réelle sur la biodiversité.

L'analyse des dépendances et impacts met en évidence un **profil d'empreinte biodiversité principalement indirect**, porté par les chaînes de valeur des activités financées. Les pressions exercées sur la nature sont dominées par le changement d'usage des sols, complétées par les effets du changement climatique, de la pollution et de l'utilisation des ressources naturelles.

Dans l'ensemble, le portefeuille présente une intensité d'impact modérée, mais structurellement liée à son exposition sectorielle, notamment aux activités industrielles, énergétiques et aux actifs immobiliers. Ces caractéristiques traduisent une sensibilité accrue aux enjeux de transition, ainsi qu'à certaines dépendances aux services écosystémiques (eau, sols).

À ce jour, il n'existe pas de seuils universels permettant de qualifier de manière absolue le niveau de performance d'un portefeuille en matière de biodiversité, contrairement à ce qui peut exister sur le climat (trajectoires 1,5°C par exemple). L'analyse repose donc principalement sur une comparaison relative à des données de marché comparable ou à des comparatifs internes concernant l'évolution et le positionnement du portefeuille. Dans le cadre de la politique d'investissement responsable mise en œuvre en 2025, ces travaux constituent un levier d'amélioration continue et permettent d'approfondir le suivi du positionnement du portefeuille au regard des enjeux climatiques et de biodiversité.

Assess - Identification des risques et des opportunités

L'étape Assess du cadre LEAP met en évidence les principaux risques et opportunités liés à la nature auxquels le portefeuille est exposé.

Analyse des risques liés à la nature

Indicator	MSCI Metric	Portfolio
Physical Risks	Assets in biodiversity sensitive areas	0.63%
	Average water scarcity hazard	37.77%
Transition Risks	Operations in high land/marine disturbance segments	3.43%
	Operations in high toxic emissions segments	15.46%
	Operations in high water intensity segments	11.24%
	Revenue from high packaging waste products	4.45%
	Land use and biodiversity	0.017%
Reputational Risks (Controversies)	Operational waste (non-hazardous)	0.000%
	Toxic spills & releases	0.023%
	Water stress	0.000%

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

Sur le plan des risques physiques, le portefeuille présente une exposition aux zones sensibles à la biodiversité (0,6%) ainsi qu'un niveau d'exposition au stress hydrique modéré (37,77%), traduisant une vulnérabilité partielle aux contraintes liées aux ressources naturelles. Les expositions aux activités à forte intensité en eau, en émissions toxiques ou en perturbations des sols restent globalement contenues.

Les risques de transition apparaissent modérés, avec une exposition limitée aux segments à fortes pressions environnementales, bien que certaines activités liées aux emballages et aux chaînes de production puissent constituer des points de vigilance.

Analyse des opportunités liés à la biodiversité

Indicator	MSCI Metric	Portfolio
Sustainable Revenues	Pollution prevention revenue	0.13%
	Sustainable agriculture revenue	0.03%
	Sustainable water revenue	0.12%
Sustainable CAPEX	Renewable energy CAPEX share of total CAPEX	0.85%

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

En matière d'opportunités, les revenus associés à des activités à impact positif sur la nature (agriculture durable, eau, prévention de la pollution) demeurent limités, traduisant un potentiel de développement encore émergent.

Alignement du portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

SDG Alignment	Categories	Portfolio
SDG 12 - Responsible Consumption	Strongly aligned	1.44%
	Aligned	12.18%
	Neutral	45.86%
	Misaligned	0.71%
	Strongly misaligned	3.12%
	Out of Scope	17.06%
SDG 14 - Life Below Water	Strongly aligned	0.00%
	Aligned	0.18%
	Neutral	61.32%
	Misaligned	1.51%
	Strongly misaligned	0.30%
	Out of Scope	17.06%
SDG 15 - Life on Land	Strongly aligned	0.00%
	Aligned	0.01%
	Neutral	61.07%
	Misaligned	2.19%
	Strongly misaligned	0.05%
	Out of Scope	17.06%

Source : Nature and Biodiversity Analysis, MSCI ESG, 2025

L'analyse de l'alignement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) met en évidence une prédominance de positions neutres, accompagnée d'une contribution positive encore limitée et de poches résiduelles de désalignement, traduisant un portefeuille en phase de transition sur les enjeux de durabilité.

Prepare – Etat d'avancement et axes de progrès

Dans l'ensemble, les impacts identifiés apparaissent principalement indirects et diffus, portés par les chaînes de valeur des secteurs financés. Sur le plan environnemental, le portefeuille présente un profil globalement maîtrisé en matière de climat et de pollution, avec des niveaux contenus d'émissions et de pressions directes.

En revanche, les enjeux de biodiversité apparaissent plus structurels et majoritairement indirects, portés par les chaînes de valeur des secteurs agricoles et industriels, notamment à travers l'exposition à des matières premières sensibles et aux risques associés de déforestation.

Dans ce contexte, les impacts environnementaux du portefeuille relèvent principalement de dynamiques amont (chaînes d'approvisionnement) plutôt que d'impacts opérationnels directs. Ils se caractérisent par un profil diffus mais cohérent avec la structure sectorielle du portefeuille, impliquant une exposition accrue aux enjeux de transition et aux dépendances aux services écosystémiques.

Dans ce contexte, les travaux engagés par Capma & Capmi constituent une première étape de diagnostic et de montée en maturité sur les enjeux liés à la biodiversité et à la protection des écosystèmes. Il est encore prématuré de formaliser une stratégie avec des objectifs chiffrés ou un plan d'actions détaillé, conformément à l'étape « Prepare » du cadre TNFD.

Les travaux en cours visent principalement à mieux comprendre l'exposition du portefeuille, à identifier les secteurs nécessitant des analyses complémentaires et à préparer, à moyen terme, une feuille de route plus opérationnelle.

8. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Dans un contexte de renforcement des exigences prudentielles et de montée en puissance des enjeux climatiques et environnementaux, Capma & Capmi fait évoluer son dispositif de gestion des risques afin d'y intégrer progressivement les risques de durabilité.

Cette évolution s'inscrit dans une logique de convergence entre gestion des risques financiers et extra-financiers, en cohérence avec le cadre prudentiel de Solvabilité II et les exigences de la Loi Énergie-Climat (LEC).

✦ **Gouvernance et pilotage des risques ESG**

Le dispositif de gestion des risques est piloté par le Responsable de la Fonction Clé Gestion des Risques, en coordination avec le Responsable de la Fonction Clé Vérification de la Conformité.

Les travaux sont suivis dans le cadre du comité de gestion des risques du Groupe, qui se réunit trimestriellement. Ce comité assure notamment le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques, l'examen des cartographies des risques, la validation des dispositifs de maîtrise et de surveillance, ainsi que le suivi des scénarios de stress, notamment climatiques, réalisés dans le cadre de l'ORSA.

✦ **Intégration des risques de durabilité dans la cartographie des risques**

Depuis 2025, la cartographie des risques intègre les risques de durabilité, définis comme les événements ou situations liés aux facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance susceptibles d'avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur des investissements ou sur la performance des portefeuilles.

Cette évolution permet de renforcer :

- l'identification des risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- leur évaluation et leur hiérarchisation ;
- ainsi que leur suivi dans le dispositif global de gestion des risques.

Elle intègre notamment :

- les impacts potentiels liés à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques et sociaux, incluant des hypothèses de sinistralité extrême (simulation de tempêtes centenaires) ;
- ainsi que les évolutions réglementaires et sociétales associées à la transition durable.

La cartographie constitue ainsi le socle du dispositif de pilotage des risques climatiques, en assurant une lecture transversale des vulnérabilités du portefeuille.

✦ Scénarios de stress climatiques

Dans le prolongement de cette cartographie, des scénarios de stress climatiques sont mis en œuvre afin d'évaluer la sensibilité du portefeuille à différents environnements climatiques. Les exercices réalisés intègrent notamment des scénarios de sinistres majeurs, dont deux tempêtes extrêmes, ainsi que des situations combinant événements climatiques et tensions socio-économiques.

Ces analyses permettent d'appréhender :

- **les risques physiques**, liés aux impacts des événements climatiques extrêmes (aigus) et aux évolutions structurelles du climat (chroniques) ;
- **les risques de transition**, liés aux impacts des politiques climatiques, aux évolutions technologiques et aux transformations sectorielles ;
- **les risques réglementaires**, liés à l'accélération des contraintes environnementales.

Ces travaux contribuent à anticiper les impacts potentiels sur la valeur des actifs et à orienter les décisions de gestion dans une perspective de moyen-long terme, en cohérence avec les recommandations de l'ACPR et de l'EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) .

✦ Analyse des risques climatiques – méthodologie MSCI Climate VaR

L'évaluation quantitative des risques climatiques repose sur la méthodologie Climate Value-at-Risk (Climate VaR) développée par MSCI ESG.

Cet indicateur mesure l'impact financier potentiel du changement climatique sur la valeur des actifs, exprimé en pourcentage à horizon 2100, en agrégeant les effets des risques de transition, des risques physiques et des opportunités technologiques.

L'analyse est conduite selon un scénario central de transition ordonnée à +2°C, issu des travaux du Network for Greening the Financial System (NGFS), et couvre le périmètre des « expositions corporate » (hors souverains).

Climate Value at Risk

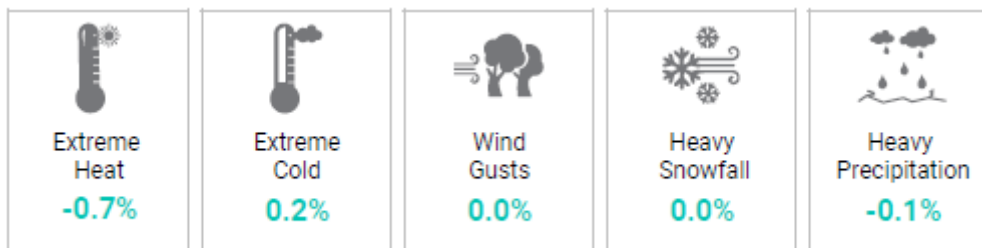
	Portfolio I
Policy Climate Var (Scope 1,2,3)	-1.9%
Technology Opportunities Climate VaR	0.3%
Physical Climate VaR Aggressive	-1.0%
Aggregated Climate VaR	-2.6%

Source : Climate Risk Report, MSCI ESG, 2025

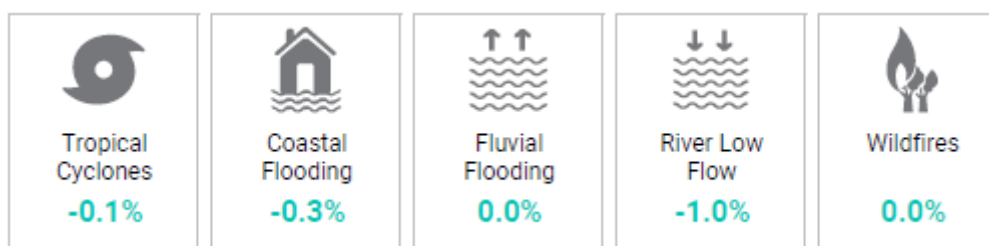
Le portefeuille présente un Climate Value at Risk agrégé de -2,6 %, traduisant une **exposition globale modérée aux risques climatiques**. Cette exposition est principalement portée par les risques de transition (-1,9 %), qui constituent la principale source de vulnérabilité.

Elle reflète la sensibilité du portefeuille au renforcement des politiques climatiques, notamment à travers l'évolution des cadres réglementaires, la montée en puissance du prix du carbone et les recompositions sectorielles induites par la transition vers une économie bas carbone.

Risques physiques chroniques du portefeuille



Risques physiques aigus du portefeuille



Aggregate Physical Climate VaR

-1.0%

Source : Climate Risk Report, MSCI ESG, 2025

La décomposition du risque physique met en évidence une prédominance des **risques chroniques**, qui correspondent aux évolutions structurelles du climat à long terme. Ces derniers constituent la principale source d'exposition du portefeuille, sous l'effet du stress hydrique, qui constitue le principal facteur de risque, ainsi que des vagues de chaleur et, dans une moindre mesure, des précipitations extrêmes.

À l'inverse, les risques aigus, liés aux événements climatiques extrêmes tels que les cyclones, les tempêtes ou les incendies, demeurent globalement limités dans le portefeuille. Seule l'exposition aux inondations côtières présente un impact notable, tandis que les autres aléas restent marginaux.

Dans l'ensemble, cette répartition conduit à un Physical Climate Value at Risk de -1,0 %, traduisant une **exposition globale modérée aux risques physiques**, principalement portée par des tendances climatiques de long terme plutôt que par des événements extrêmes.

Variation du Climate VaR selon les trajectoires climatiques

	2°C NGFS Orderly	1.5° REMIND NGFS Orderly	1.5° REMIND NGFS Disorderly	2° REMIND NGFS Orderly	3° REMIND NGFS NDC
	Portfolio	Portfolio	Portfolio	Portfolio	Portfolio
Policy Climate Var (Scope 1,2,3)	-1.9%	-14.7%	-14.6%	-1.9%	-3.4%
Technology Opportunities Climate VaR	0.3%	1.7%	2.0%	0.3%	0.5%
Physical Climate VaR Aggressive	-1.0%	-0.6%	-0.6%	-1.0%	-1.4%
Aggregated Climate VaR	-2.6%	-13.7%	-13.2%	-2.6%	-4.3%

Source : Climate Risk Report, MSCI ESG, 2025

L'analyse multi-scénarios met en évidence une **forte sensibilité** du portefeuille aux **trajectoires de transition rapide**. Dans les scénarios alignés sur un objectif de +1,5°C, le Climate VaR se dégrade significativement, pouvant atteindre jusqu'à -13,7 %, sous l'effet d'ajustements économiques et réglementaires plus brutaux. À l'inverse, dans des scénarios de transition plus progressive (3°C ou NDC), le portefeuille apparaît relativement plus résilient.

Ces résultats traduisent un portefeuille encore en phase de transition, présentant une exposition modérée dans un scénario central, mais susceptible d'être plus fortement impacté en cas d'accélération des politiques climatiques et des transformations sectorielles associées.

✦ Analyse des risques physiques immobiliers

Les actifs immobiliers font l'objet d'une attention particulière en raison de leur exposition directe aux aléas climatiques. Une première évaluation a été conduite en 2024, puis actualisée en 2025, afin de mesurer les impacts potentiels et de définir une trajectoire d'adaptation.

Cette analyse fondée sur la méthodologie MSCI Climate VaR intègre :

- la localisation des actifs ;
- leurs caractéristiques physiques ;
- et les aléas climatiques (inondations, tempêtes, vagues de chaleur...).

Les résultats montrent que le niveau de risque physique reste très limité à long terme, avec un indicateur estimé comme négligeable à horizon 2100. Ce positionnement favorable traduit une résilience globale du patrimoine immobilier au regard des références nationales.

Ces éléments sont progressivement intégrés dans la gestion des actifs, afin d'orienter les décisions d'investissement, de prioriser les actions de rénovation et de renforcer les stratégies d'adaptation.

Le dispositif mis en place par Capma & Capmi permet d'intégrer progressivement les risques de durabilité dans la gestion des risques. Les analyses montrent une exposition globale modérée aux risques

climatiques, principalement portée par les risques de transition, tandis que les risques physiques restent limités.

Le portefeuille demeure toutefois sensible à une accélération des politiques climatiques. Dans ce contexte, le renforcement de l'intégration des critères ESG et le développement de l'exposition aux solutions bas carbone constituent des leviers clés pour améliorer sa résilience à long terme.

9. Liste des produits financiers mentionnées en vertu des articles 8 et 9 du règlement Disclosure (SFDR)

Le décret n° 2021-663 du 27 mai 2021, émis en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, impose aux acteurs du secteur financier de publier la liste des produits concernés par les articles 8 et 9 du règlement SFDR, qui sont les suivants :

SFDR	Poids
Article 6 ⁴	67,2%
Article 8	32,2%
Article 9	0,6%
Total	100%

ISIN	LIBELLE	SFDR CLASSIFICATION
FR0007056098	MONCEAU ETHIQUE	8
FR0013084407	GR EUROP MODELS S C.	9
FR0014005807	MMG EPARGNE SOLIDAIRE	8
LU1481507025	ABN MM FR EQ CLASS F	8
FR0010397125	SG ACTIONS EURO SELECT FSP3DEC	8
FR0010431015	SG AM.ACT. France	8
FR0010361048	CM-CIC FRANCE (D)	8
FR0010915181	PAL.EUR.SUST.EMPL.PALAT.FCP 3D	9
LU2257979513	Mandarine Global Transition	9
FR0013446812	M CLIMATE SOLUTIONS C	9
FR0007077052	DENIM PARTS B (EX PART C)	8
FR0011947902	F-C-T PRIDE VRN 20/07/26	8
LU0866897233	QUAER C ARGON BC	8
FR0013280906	Quadrige Europe Midcap	8
FR0013343142	M GLOBAL CONVERTIBLE IC	8
FR0013084357	M CONVERTIBLES IC C.	8
FR0013185535	LAZARD CONV GLOBAL IC H E	8
FR0007009139	R-CO CONV.CV EUR.C EUR FCP 4D	8
IE00BMVX1M03	BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES INSTITUTIONAL A PO	8
FR001400A1L8	PLUV.CR.OPP.28 I3D	8
FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PVC	8
LU0569863755	UB.GL.HY SOL.IHC3D	8
IE00BD5CVC03	BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD W EUR	8

⁴ Cette catégorie comprend tous les actifs qui ne figurent pas dans les articles 8 et 9

ISIN	LIBELLE	SFDR CLASSIFICATION
LU2040190618	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD I EUR CAP	8
FR0010951483	ANAXIS SHORT DURATION I	9
LU0628638206	SI.ODD.CRED.SH.DUR.CP EUR	8
LU3111845049	IMGP EUROPEAN HIGH YIELD FUND SHS -I S- C	8
LU3227871111	GLOBAL HIGH YIELD FUND SHS -IS EUR HP- C	8
FR001400LP10	M All Weather Bonds	8
LU2696109565	Quaero Bond IO	8
LU1164223288	AXA Euro Credit	8
FR001400J5U1	Octo Credit Value IG	8
FR0013180288	PLUVALCA RENTOBLIG I SI.3DEC	8
LU2342727992	IMGP US Core +	8
FR0013532082	MONCEAU MARCHE MONETAIRE	8
FR0000287716	BNP PARISBAS MONEY 3 M	8